



Parcours PIX en 6e : Attestation de sensibilisation au numérique

publié le 25/09/2023

Lutte contre le cyberharcèlement

En 2022/2023 les établissements scolaires volontaires ont pu tester 2 nouveaux parcours, destinés à des élèves de 6ème, pour expérimenter la délivrance d'une attestation de sensibilisation au numérique à ces élèves.

- sensibilisation au cyberharcèlement et à la sécurité des données numériques. Temps à prévoir : 20 à 30 mn.
 - compétences transversales (domaines 1, 2, 3 et 5 du CRCN). Une quinzaine de questions, prévoir 50 mn.
- Ce dispositif est généralisé cette année à toutes les classes de 6ème. Le caractère obligatoire est prévu à la rentrée 2024.

Ce dispositif aide à sensibiliser les élèves aux bonnes pratiques du numérique, avec un focus sur le cyberharcèlement. Il s'inscrit dans les 10h d'apprentissages par an consacrées à la question du harcèlement dans le cadre du programme pHARe.

Pour plus d'information, suivez le lien suivant : <https://ww2.ac-poitiers.fr/competen...>



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.